C F E M L

Le 28 septembre 2026

Cher collègue,

J'ai pris connaissance de ta déclaration liminaire du 9 juillet 2026 et des différentes questions que tu poses concernant le fonctionnement de notre Comité.

Je considère que tout administrateur est parfaitement légitime à demander des explications sur la gestion du Club. C'est même une partie de son mandat. En revanche, ces échanges doivent rester fondés sur des faits vérifiables et ne pas transformer des désaccords de fonctionnement en procès d'intention à l'égard du Président ou du bureau.

Je vais donc répondre sur le fond.

Concernant le nombre d'adhérents, il n'y a aucune volonté de ma part de présenter des chiffres différents selon les circonstances. Il faut simplement distinguer les différentes situations : adhérents ayant cotisés, adhésions en cours, renouvellements, membres enregistrés à une date donnée, etc. Les chiffres doivent être arrêtés à une date précise et à partir des documents comptables et administratifs correspondants. C'est sur cette base que nous devons travailler, et non à partir de chiffres repris de manière isolée dans différents échanges.

Concernant le fichier des adhérents, je conteste l'idée selon laquelle le bureau aurait volontairement empêché un administrateur d'exercer ses fonctions. La question du fichier nominatif doit être traitée en tenant compte à la fois des statuts, du règlement applicable aux délégués régionaux et des obligations relatives aux données personnelles.
Un administrateur doit disposer des informations nécessaires à l'exercice de sa mission ; cela ne signifie pas pour autant que chaque administrateur doit disposer sans restriction de l'intégralité des données personnelles des adhérents. C'est une question de responsabilité autant que de fonctionnement.

Si le règlement des délégués régionaux devait être actualisé, il était précisément nécessaire de clarifier préalablement les conditions dans lesquelles ces données pouvaient être communiquées et utilisées.

Concernant le conseiller technique, il n'a jamais été question de contourner le Comité. J'ai pris contact avec une personne dont les compétences pouvaient répondre aux besoins de la commission, puis la question a été soumise au Comité. Le fait qu'une personne ait été sollicitée préalablement ne signifie pas qu'elle ait été nommée. La décision appartient au Comité selon les règles qui régissent son fonctionnement.

Quant à Roger Aeberhard, je refuse que sa démission soit aujourd'hui présentée comme la conséquence d'une volonté personnelle de ma part. Je regrette cette démission et je respecte les compétences et le parcours de Roger. Mais chacun doit assumer ses propres décisions et nous ne pouvons pas reconstruire après coup une relation de cause à effet qui relève davantage de l'interprétation que d'un fait établi.

Concernant l'Assemblée Générale, le choix du lieu et de la date n'a pas été décidé dans le but de favoriser une quelconque « audience acquise à sa cause ». Cette présentation est inutilement polémique. L'Assemblée Générale est précisément le lieu où chaque adhérent pourra s'exprimer, poser ses questions et, lorsque cela relève de sa compétence, se prononcer.

Il en va de même pour une éventuelle évolution de la cotisation : une proposition n'est pas une décision. Elle devra être présentée, expliquée et soumise au vote de l'instance compétente.

Sur le fonctionnement général du Comité, je ne partage pas ton analyse selon laquelle le bureau « décide de tout ». Le bureau assure la gestion courante du Club et prépare les dossiers qui doivent être soumis au Comité. Les décisions qui relèvent du Comité sont prises collectivement.

Cela ne signifie évidemment pas que chaque administrateur sera d'accord avec chaque décision. Un Comité fonctionne précisément avec des discussions, des propositions, des désaccords et, au terme de ceux-ci, des décisions collectives.

Je souhaite d'ailleurs que nous revenions à cette conception simple de notre mandat : **nous ne sommes pas élus pour avoir systématiquement raison les uns contre les autres, mais pour faire fonctionner et développer le Club.**

Enfin, je regrette que certains échanges aient pu prendre une tournure personnelle. Si le terme de « vantard » a été employé à ton égard, je considère qu'il n'avait pas sa place dans nos échanges entre administrateurs. Les désaccords doivent porter sur les actes, les décisions et les propositions, jamais sur les personnes.

Tu poses enfin la question : **« Voulez-vous avoir raison ou gagner ? »**

Pour ma part, la réponse est claire : **ni l'un ni l'autre. Je souhaite que le Club fonctionne, qu'il retrouve de la stabilité, qu'il développe ses effectifs et ses manifestations et que nous soyons capables de travailler ensemble malgré nos différences de vues.**

Mais travailler ensemble suppose également que les décisions prises collectivement soient respectées, que les responsabilités de chacun soient reconnues et que les critiques restent fondées sur des faits.

Les questions que tu soulèves pourront donc être examinées dans le cadre du Comité et, lorsqu'elles relèvent de l'Assemblée Générale, devant l'ensemble des adhérents.

Le débat est nécessaire. La polémique permanente ne l'est pas.

Le Président du CFEML Jimmy LECLERCQ

PS du 13 octobre 2026 : Progression de **58%** des adhérents **à jour de cotisation** au 10 octobre 2026 (322 chiffre repris par Pascal HAEN dans sa déclaration liminaire du 9 juillet 2026 à **510 adhérents à jour de cotisation** le jour de l'AG du 10 octobre 2026).
Les adhérents nous font confiance. La grille de sélection reçoit un écho favorable.

Monsieur le Président, Messieurs les membres du bureau, Mesdames et Messieurs les administrateurs. Chers collègues.

Je souhaite au titre du mandat qui m'est confié par les adhérents du club qui ont jugés lors des dernières élections ma candidature digne d'intérêt effectué la déclaration liminaire suivante et que l'intégralité de son contenu soit porté au procès-verbal de cette réunion de comité de notre club.

Pour rester relativement synthétique et malgré le fait qu'il y aura beaucoup de chose à dire ma déclaration liminaire sur portera sur trois points qui à mon sens sont les plus représentatifs du fonctionnement de notre comité.

Le premier point traite du nombre d'adhérent de notre club. Annoncé au nombre de 600 dont 322 a jour de cotisation par notre président, j'avais à l'époque répondu que seuls les 322 personnes ayant payées leur cotisation pouvait être considéré comme étant adhérent. Lundi dernier lors d'un échange de mails dont vous avez toutes et tous été destinataires notre président me déclare et je le cite « je ne sais pas d'où tu tiens les 600 adhérents de 2024 à jour de cotisation ». Alors devant tant d'approximation et de fluctuation en matière d'annonces de chiffres je voudrai savoir à quoi correspond l'annonce de ce chiffre de 600, à combien s'élevait le nombre d'adhérents fin 2025 et quel est le chiffre actuel du nombre d'adhérent à ce jour. Je précise que les adhérents sont ceux qui ont payés leur cotisation. L'état des lieux me semble essentiel pour savoir ou nous en sommes en matière de développement ou de régression d'adhésion à notre club et des revenus qui en découlent.

Le second point traite du fonctionnement actuel, j'y aborderai successivement les sujets traitant du listing adhérent, du conseiller technique, de la prochaine assemblée générale avant de répondre aux reproches formulés à mon encontre par notre président.

Le listing adhérent n'a jamais été transmis comme les statuts le définissait aux délégués régionaux et encore moins aux membres du comité en charge des dits délégués régionaux. Il aura quand même fallu que je parle de faire une requête par avocat pour une transmission d'un listing totalement inexploitable en date du 11 juin. La réglementation sur la protection des données personnelles ne justifiait pas cette façon de faire et j'en prends pour preuve la fiche en date du 2 juillet émise par le bureau de notre club qui page deux ligne 1

je cite » les données ne doivent être accessibles qu'aux personnes dont les fonctions rendent cet accès nécessaire ». A l' instant où je vous parle le règlement intérieur des délégués en vigueur stipule encore clairement que les délégués sont à même de détenir les listings adhérents. Alors ma question est simple pourquoi ce non respect du règlement ?

L'épisode du conseiller technique ou sans concertation préalable du comité notre président a mis au vote la personne de Janis Riga pour occuper ce poste interroge au plus haut point. Dans son mail du 8 juin je le cite notre président annonce « J'ai sollicité Janis Riga comme conseiller technique à la commission travail »et plus loin « il m'a répondu favorablement » Alors je m'interroge sur les points suivants : s'agit t'il d'une démarche personnelle ou d'une démarche validée par le bureau et aimerai avoir une réponse à ce sujet. J'aimerai aussi savoir pourquoi l'on n'a pas jugé utile de proposer ce poste à Roger Aeberhard membre du comité, ancien juge de travail et dresseur ayant déjà présenté nombre de chiens en épreuves aussi bien en France qu'en Allemagne ? Tout comme j'aimerai savoir comment l'on peut proposer ce poste à quelqu'un aussi talentueux soit il qui a démissionné du comité quelques mois auparavant ? Enfin j'aimerai savoir monsieur le Président vous qui m'avez rappelé il ya pas très longtemps par écrit, je cite « que c'est la majorité qui dirige »pourquoi ce vote n'a pas atteint le quorum ?

Je considère que cet épisode a été le déclencheur menant à la démission de Roger Aeberhard , l'offense et le traitement qui lui a été réservé est à mon sens incompréhensible surtout lorsque l'on sait que notre président est allé le solliciter pour faire partie de la nouvelle équipe au regard de son expertise et de son parcours d'éleveur, de dresseur et de juge de travail.

La prochaine assemblée générale qui aura lieu le 10 octobre prochain dans le département du Pas de Calais confortera celles et ceux qui pensent que tout se passe dans la partie supérieure de notre pays. C'est vrai entre la nationale d'élevage 2025 initialement prévue dans le centre et déplacée dans les Hauts de France et celle de 2027 prévue à Rouen, il ya lieu de s'interroger, tout comme des propositions d'augmentation de cotisation de plus de trois euros pour une adhésion simple. A un moment où notre club ne connait pas un taux d'adhésion historique cela est à mon sens un mauvais signal d'envoyé à la base de notre club. Dire que c'est à la mémoire de Madame de France et dans la région au plus grand nombre d'adhérent ne sera pas suffisant pour justifier cela à bien des adhérents. Je comprends qu'il est surement plus agréable d'avoir une audience acquise à sa cause mais es ce

bien respectueux de l'ensemble des adhérents D'ailleurs la seconde raison est difficile à vérifier puisque les données restant réservées à un cercle restreint.

Concernant les reproches qui me sont formulées par notre président, mes réponses sont les suivantes. Chargé en réunion de comité le 14 mars dernier des délégués régionaux, je demande au trésorier le listing adhérent le 19 mars le listing adhérent. Par réponse de mail le jour même ce dernier me répond « qu'en accord avec le président il nous semble préférable d'attendre la modification du règlement des délégués ». Difficile de commencer à travailler sans matière à faire et de se sentir concerné après une telle réponse. Je m'interroge aussi qu'en tant que chargé des délégués régionaux je n'ai pas été associé à la proposition de nouveau règlement de ces derniers.

Concernant la rédaction d'un article dans notre revue je suis au regret de vous annoncer que je n'ai pas de pouvoirs divinatoires et que j'ignorais que malgré le fait que l'on ne m'est pas sollicité que j'aurai du m'imposer pour y rédiger un article.

Quand au fait que je sois qualifié de vantard par notre président, outre le fait que cela est à la limite du convenable cela pourrait être associé à la même façon de faire et de considérer certains d'entre nous qui a conduit a un délai de près de 6 mois après les élections pour que les noms des nouveaux administrateurs figurent sur le site du club. Chacun en déduira ce que bon lui semble.

Le troisième point concerne l'avenir de notre club. Le fonctionnement actuel n'est à mon sens pas très productif. Entre des chiffres de nombre d'adhérents qui fluctuent au fur et a mesure des mails et des décisions prisent de façons unilatérales par certains, je crains qu'au mieux les effectifs restent stables, mais sincèrement j'en doute. La communication de notre club est plutôt perfectible et des pistes simples permettraient une réelle avancée à ce sujet. Alors ma question est simple monsieur le Président contez vous rester sur votre façon de faire actuelle où à priori le bureau décide de tout et est seul à savoir ou contez vous associer les autres administrateurs à la vie de notre club ? Voulez vous avoir raison ou gagner ? Pour ma part je considère que votre plus belle façon de gagner serait le développement de notre club en nombre d'adhérents et en nombre d'épreuves ou d'événements mais je doute que malgré votre engagement et celui de votre bureau que vous puissiez y arriver seul.

Pour conclure et avant d'avoir je l'espère des réponses à mes

questions, je voudrai remercier Pascal Marot pour son aide et sa camaraderie.